

# Avec qui ?

## UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE:

- Direction,
- Chef de service éducatif,
- Psychologue,
- Éducateurs.

L'équipe éducative peut être contactée au  
**04.75.93.12.97 et au 06.26.63.08.46**

en semaine de 08h00 à 12h00 et  
de 14h00 à 22h00.

Le samedi de 14h00 à 20h00 et  
le dimanche de 17h00 à 22h00.

**En dehors de ces horaires  
et les jours fériés: 04.75.93.12.97**

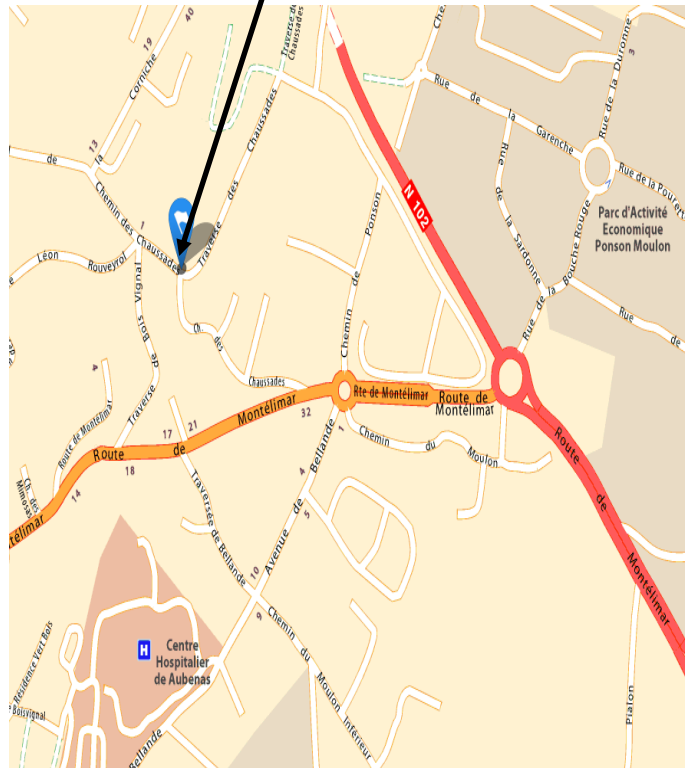
★Pour plus d'information★

<http://www.assolephare.fr>

# Où ?

Déclic dispose d'une quinzaine d'appartements dans le centre ville d'Aubenas.

Les éducateurs ont leur bureau au :  
**9 Chemin des Chaussades 07200 AUBENAS**



# SERVICE EDUCATIF DÉCLIC

## DÉCLIC

9 Chemin des Chaussades  
07200 AUBENAS

Tél.: 04.75.93.12.97

Mail: [declic@assolephare.fr](mailto:declic@assolephare.fr)

**Siège Social: Maisons d'Accueil Le PHARE  
60, rue de l'Esparet B.P: 30  
07170 VILLENEUVE DE BERG**

## POUR QUI ?

- Pour des jeunes entre 17 et 21 ans bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance en assistance éducative ou au pénal;
- Pour lesquels une prise en charge éducative adaptée s'avère nécessaire afin de travailler avec eux l'accession à l'autonomie.

## POURQUOI ?

- **Proposer** au jeune une prise en charge éducative individualisée sous différentes formes (accompagnement extérieur, mise à disposition d'un appartement, ...)
- **Rassurer et valoriser** le jeune en travaillant sur ses compétences et ses ressources,
- **Responsabiliser** le jeune et le rendre acteur de son accompagnement,
- **Accompagner** le jeune dans l'intégration du respect du cadre et de la loi,
- **Aider** le jeune dans sa relation aux autres,
- **Etayer** le jeune dans l'élaboration de son projet d'insertion scolaire ou professionnelle,
- **Apprendre** la gestion du budget, de l'administratif, ...
- **Découvrir** de nouveaux repères dans la vie au quotidien dans un appartement.

## COMMENT ?

### Procédure d'admission:

- Contact téléphonique entre le travailleur social et le chef de service éducatif
- Fiche de pré admission à remplir avec le jeune et à renvoyer au chef de service
- Visite de pré admission en présence du jeune, du travailleur social, du chef de service et d'un éducateur de Déclic
- Délai de réflexion de 7 jours pour le jeune et l'équipe
- A l'issue du délai, le jeune doit rappeler Déclic pour donner sa réponse
- Signature du Contrat jeune majeur ou audience chez le juge pour les jeunes mineurs
- Accueil du jeune à Déclic dans le délai convenu
- Un mois après l'accueil, entretien avec le chef de service, le jeune et son éducateur référent
- Entretien avec la psychologue dans un délai de deux mois après l'arrivée du jeune

### Modalités d'accompagnement:

- Evaluation régulière des objectifs de prise en charge
- Entretien trimestriel avec le jeune, son référent et le chef de service
- Travail avec les familles en cas de minorité
- Transmission des rapports de situation
- Participation aux audiences et commission enfance
- Travail de partenariat

## NOS AXES DE TRAVAIL

